

<b>Destinataire(s) :</b> (Noms de tous les locataires)	<b>Expéditeur :</b> (Nom du locateur)
<b>Adresse du logement locatif :</b>	

**Le présent document est un avis légal qui pourrait entraîner votre expulsion de votre logement.**

**Renseignements fournis par votre locateur**

**Je vous donne le présent avis parce que je veux résilier votre location. Je veux que vous quittiez votre logement locatif au plus tard à la date de résiliation suivante :**  .

(jj/mm/aaaa)

**Motifs de la résiliation de la location**

J'ai ombré les boîtes correspondant aux motifs pour lesquels je veux résilier votre location.

- Motif 1 :** Vous avez continuellement omis d'acquitter le loyer à temps.
- Motif 2 :** Vous habitez dans un logement public ou subventionné et vous n'y êtes plus admissible.
- Motif 3 :** Je vous ai fourni le logement pour la durée de votre emploi seulement, et votre emploi a pris fin.
- Motif 4 :** Votre location découlait d'une convention de vente conclue de bonne foi pour un condominium projeté, et cette convention a été résiliée.
- Motif 5 :** Vous occupez le logement uniquement pour y recevoir des services de réadaptation ou des services thérapeutiques, et la période de location que vous avez acceptée a expiré.
- Je peux vous donner un avis pour ce motif seulement si aucun autre locataire recevant des services de réadaptation ou des services thérapeutiques n'est autorisé à résider dans l'ensemble d'habitation pendant plus de quatre ans.

**Explication des motifs du présent avis**

J'ai décrit ci-dessous les événements qui m'ont amené à vous donner le présent avis, y compris les dates et des détails précis.

**Renseignements importants de la Commission de la location immobilière**

**Date de résiliation**

Pour la plupart des locations (y compris les locations au mois) la date de résiliation doit survenir au moins **60 jours** après que le locateur vous donne le présent avis. De plus, la date de résiliation doit tomber le dernier jour d'une période de location. Par exemple, si vous payez le loyer le premier de chaque mois, la date de résiliation doit tomber le dernier jour d'un mois. Si la location est à terme fixe (par exemple, un bail d'un an), la date de résiliation ne peut survenir avant le dernier jour du terme fixe.

**Date de résiliation (continué)**

**Exception :** La date de résiliation doit survenir au moins **28 jours** après que le locateur vous donne le présent avis si votre location est à la journée ou à la semaine (c'est-à-dire si vous payez le loyer chaque jour ou chaque semaine). De plus, la date de résiliation doit tomber le dernier jour d'une période de location. Par exemple, si vous payez le loyer le lundi chaque semaine, la date de résiliation doit être un dimanche. Si la location est à terme fixe, la date de résiliation ne peut survenir avant le dernier jour du terme fixe.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec le présent avis**

Vous n'avez pas à quitter le logement si vous n'êtes pas d'accord avec ce que le locateur a indiqué dans le présent avis. Cependant, le locateur peut demander par requête à la Commission d'ordonner votre expulsion. La Commission fixera la date d'une audience où vous pourrez expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord.

**Si vous quittez le logement**

Si vous quittez le logement locatif au plus tard à la date de résiliation, la location prendra fin à cette date.

**Si le locateur présente une requête à la Commission**

Immédiatement après vous avoir donné le présent avis, le locateur peut demander par requête à la Commission d'ordonner votre expulsion. Si le locateur demande à la Commission d'ordonner votre expulsion, la Commission fixera la date d'une audience et vous enverra une copie de la requête et un *avis d'audience*. L'*avis d'audience* précise l'heure, la date et le lieu de l'audience. À l'audience, le locateur devra prouver les affirmations qu'il a faites dans le présent avis et dans la requête, et vous pourrez répondre à ces affirmations. Si la Commission rend une ordonnance pour résilier la location et vous expulser du logement, cette ordonnance n'exigera pas que vous quittiez le logement avant la date de résiliation indiquée dans le présent avis.

**Pour en savoir plus**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou sur vos droits, vous pouvez communiquer avec la Commission de la location immobilière par téléphone au **416 645-8080** ou au **1 888 332-3234**, ou visiter le site Web de la Commission à [tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli](http://tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli).

**Signature**

Locateur  Représentant

Prénom

Nom de famille

Téléphone

(        )        -

Signature	Date (jj/mm/aaaa)
-----------	-------------------

**Renseignements sur le représentant (le cas échéant)**

Nom	N° du BHC	Raison sociale de la société (le cas échéant)	
Adresse postale			N° de Téléphone
Municipalité (ville, village, etc.)	Province	Code postal	N° de Télécopieur

**RÉSERVÉ AU BUREAU:**

File Number

Delivery Method:  In Person  Mail  Courier  Email  Efile  Fax  FL